

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 octobre 2022

Présents : BERTHELOT Aurélien, LYS Pascal, GUERIN Alain, DAVID Alexandra, FLUTRE Patrice, PESQUERA Juan, MAGUIER Jacky, ANTUNES Mickaël, LYS-DÉDOUCHE Emmanuelle, ROBINAUD Alexandra, RALITE Séverine, JOUSSET BOUCHERIT Nathalie,

Absent :

Absent excusé : PERE Michaël,

Pouvoirs : M. PERE Mickaël donne pouvoir à M. GUERIN Alain

Secrétaire de séance : M. FLUTRE Patrice

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Chapitre 1 DELIBERATIONS

1- Approbation du compte-rendu du 04 juillet 2022 :

Le compte rendu du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération n° 2022OCTOBRE01 : Demande de subvention DETR pour citernes incendies, Les Chails et Chemin de la Croisée

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est obligatoire de remonter un dossier de subvention afin de faire coïncider précisément les parcelles sur lesquelles seront installées les nouvelles DECI avec la subvention.

■ 2 propositions d'installation afin de finaliser le schéma de protection contre le risque incendie :
– Rue de la Croisée sur la commune de Rioux qui couvrira la fin du village de Bénigousse côté Saint Simon et le début du village de Bénigousse côté Rioux (nous avons acquis le terrain et obtenu la décision d'urbanisme)

– Chemin des Chails pour couvrir le reste du village de Bénigousse (terrain acquis, dp acquise)

■ Devis :

– Terrassement et clôture : Ets BRANGER – 8 712 € TTC

– Réserve incendie : RESE – 8 242,47€ TTC

Soit un total de 16 954,47€ TTC

■ Plan de financement :

– 60 % de l'Etat via la Dotation aux Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR = 40 % + 20 % car ZRR sur le HT) – 8 477,23€

– 20 % du Conseil Départemental de la Charente Maritime – 2 825,75€

Soit un reste à charge pour la commune de 5 651,49€

Monsieur le Maire indique qu'il ne restera plus qu'un point à couvrir mais que pour l'instant il n'y a pas de terrain.

M. FLUTRE demande : est-il envisagé de paysager autour des citernes ? réponse de M. Le Maire ; on finit le déploiement et après on l'envisagera en interne avec nos agents.

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) la demande de subvention et :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de Madame le Sous-Préfet au titre de la DETR pour la protection incendie
- Approuve le plan de financement
- Décide d'inscrire cette dépense au budget 2023 comptes 21568 pour les citernes et 2128 pour le terrassement et les clôtures.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention ainsi qu'à l'exécution et au mandatement des travaux.

3- Délibération n° 2022OCTOBRE02 : Demande de subvention départementale au titre de la défense extérieure contre l'incendie :

Monsieur le Maire indique que les conditions sont identiques à la délibération précédente et que cette fois-ci il faut délibérer pour demander une subvention à Madame la Présidente du département.

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) la demande de subvention et :

- ACCEPTE le projet de réalisation de la 3ème tranche du programme de défense incendie dont le coût s'élève à 12 663.72 € HT soit 15 196.47 € TTC
- DECIDE de retenir :
 - SARL BRANGER Frères pour les terrassements pour un montant de 6 954.00 € TTC
 - RESE pour la fourniture et pose des citernes pour un montant de 8 242.47 € TTC
- APPROUVE le plan de financement
- DECIDE d'inscrire cette dépense au budget 2023 comptes 21568 pour les citernes et 2128 pour le terrassement et les clôtures.
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre de la défense extérieure contre l'incendie.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention ainsi qu'à l'exécution et au mandatement des travaux.

4- Délibération n° 2022OCTOBRE03 : Choix du prestataire pour la mission de diagnostic de l'église :

Monsieur le maire rappelle le contexte :

- Notre église, bâtiment patrimonial le plus important de notre commune, se dégrade d'années en années et nécessite que nous nous y penchions de plus près
- Visite conjointe en février 2022 des services de la DRAC, des recherches archéologiques et du conservateur des monuments historiques : ils ont jugé que notre église n'était pas en état de péril mais que celle-ci méritait des travaux
- Ils nous ont donc conseillé de procéder à une étude historique et bâtiminaire de notre église afin de connaître son histoire mais aussi de définir les travaux, l'ordre de priorité de ceux-ci et d'estimer le montant de ces travaux
- Lors du précédent Conseil Municipal, une délibération a été prise afin de demander une subvention auprès de la DRAC et du Département :
 - La DRAC a répondu que pour l'année 2022, son budget ne lui permettait pas de nous venir en aide ; elle a inscrit cependant cette demande sur son budget 2023
 - En attente de réponse de la part des services du Département qui devrait nous octroyer une subvention à hauteur de 35% du montant HT

- 3 devis reçus (2 devis avec une variante pour un)
 - Cabinet LAMBERT ET DEGAS pour un total de 25 843,60€ TTC
 - Chloé BAYCHELIER (variante 1 sans plans 2D) – 20 172€ TTC
 - Chloé BAYCHELIER (variante 2 avec plans 2D) – 24 672€ TTC

Monsieur le Maire précise que lors de ses rencontres avec les deux architectes, il a trouvé l'approche de Madame BAYCHELIER beaucoup plus dans l'historique, le rapport à la pierre alors que le Cabinet LAMBERT et DEGAS est beaucoup plus dans la technologie.

M. LYS indique également que les devis de Madame BAYCHELIER sont beaucoup plus détaillés.

M. FLUTRE demande si l'étude historique est nécessaire pour les futurs travaux. Réponse de Monsieur le Maire ; oui car ils permettront de s'approcher de l'originel.

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) et :

- DECIDE de retenir : Mme Chloé BAYCHELIER (avec plans 2D) : 24 672.00 € TTC
- DECIDE d'inscrire cette dépense aux budgets 2022 et 2023 comptes 617
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la commande ainsi qu'à l'exécution et au mandatement des travaux.

5- Délibération n° 2022OCTOBRE04 : Demande de subvention départementale au titre des amendes de police en matière de circulation routière et choix du prestataire :

Monsieur le Maire explique que :

- Plusieurs parents d'élèves nous ont alertés (nous + commune de Gémozac) quant au fait que leurs enfants qui attendent le bus au bord de la RD6 au niveau du village de Chez Fouché n'ont aucun endroit pour se mettre à l'abri en cas de pluie
- Nous avons donc travaillé en collaboration avec Gémozac afin de leur trouver une solution :
 - Les services de la DI ont coulé une plateforme en béton afin que nous puissions y installer un abribus
 - Gémozac et Saint Simon vont financer chacun à hauteur de 50% l'abribus
 - Saint Simon est le porteur de ce projet
- Plusieurs devis demandés :
 - MANUTAN Collectivités : 5 545,20€ TTC
 - UGAP : 4 649,40€ TTC
 - Syndicat de la Voirie de la Charente Maritime : 3 345,47€ TTC

Monsieur le Maire précise que pour la demande de subvention il propose de retenir le devis de Manutan qui a le montant le plus élevé car le Syndicat de la Voirie ne peut tenir son devis que jusqu'au 7 octobre. Et qu'après l'accord de subvention il pourra signer le devis le plus adapté aux finances de la commune.

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) et :

- DECIDE de retenir : MANUTAN Collectivités : 5 545.20 €TTC pour la demande de subvention et effectivement le syndicat de la voirie si son devis est encore intéressant au moment de la signature.
- DECIDE d'inscrire cette dépense au budget 2022 compte 2138.
- SOLLICITE Madame la Présidente du Conseil Départemental, dans le cadre du fonds affecté aux amendes de police en matière de circulation routière, afin que soit octroyée une subvention pour ces travaux.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention ainsi qu'à l'exécution et au mandatement des travaux.

6- Délibération n°2022OCTOBRE05 : Travaux dans le nouveau cimetière.

Monsieur le Maire présente le plan établi en commission et détaille les différentes options choisies par cette même commission.

- Les allées principales vont être empierrées de la même manière que le chemin qui amène vers l'extension du cimetière
- Devis reçu : Entreprise Branger pour un total de 3 063,60€ TTC
- L'allée secondaire sera traitée de façon enherbée avec un système d'alvéoles afin de maximiser l'accessibilité tant pour les PMR que pour les engins de travaux des entreprises de Pompes Funèbres
- Devis reçu : Entreprise Vivre en Vert pour un total de 1 509,08€ TTC

Sur présentation de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) et :

- DECIDE de retenir :

BRANGER Frères : 3 063.60 € TTC

VIVRE EN VERT : 1 509.08 € TTC

- DECIDE d'inscrire cette dépense au budget 2022 compte 2128

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la validation des devis ainsi qu'à l'exécution et au mandatement des travaux.

7- Délibération n°2022OCTOBRE06 : DM pour prestataire église et abri-voyageurs

Monsieur le Maire rappelle le contexte de cette DM ;

- Rappel du contexte : Sur les conseils du Conservateur des Monuments historiques, nous avons budgété une somme de 15 000€ pour l'Etude historique de notre église
- Cependant, après réception des devis des architectes des monuments historiques, il s'avère que cette somme se révèle nettement insuffisante
- Pour ce qui est de l'abri-voyageurs, cette dépense n'a pas été prévu au budget.

Monsieur le Maire propose la DM suivante :

Objet	Montant
Prestataire église	
617- Etudes et recherches	10 000.00
615231- Voiries	-7 000.00
6232 – Fêtes et cérémonies	-3 000.00
Total Fonctionnement	0.00
Abri-voyages	
2128- Autres agencements et aménagements de terrains	-2 000.00
2138- Autres constructions	2 000.00
Total Investissement	0.00
Total général dépenses et recettes	0.00

Sur présentation de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (13 voix pour) et :

- Approuve la proposition de DM telle que présentée

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à la mise en place de la DM.

Chapitre 2 INFORMATIONS DIVERSES

1- Complémentaire santé des agents de la mairie : Monsieur le Maire rappelle :

- Contrairement aux salariés du secteur privé, les agents du secteur public ne bénéficient pas d'une Protection Sociale Complémentaire financée en partie par leur employeur
- A Saint Simon : la commune, lors du précédent mandat, a délibéré pour financer une partie (15€) de la Prévoyance des agents
- Rappel du principe de la prévoyance : après 3 mois de CMO, un agent du public est placé à 1/2 traitement ; après 12 mois de CMO, un agent du public est placé sans traitement. La prévoyance intervient alors dans ces deux cas pour couvrir les pertes de l'agent.
- En 2026, chaque collectivité devra financer à hauteur de 50% la protection sociale de l'agent (santé + prévoyance)
- Proposition :
 - *Notre commune débute en 2023 le financement du risque « santé »*
 - *Principe : 15€ bruts financés pour les agents s'assurant eux-mêmes et choisissant une mutuelle complémentaire labellisée (avec attestation annuelle à fournir à l'employeur sur la base de celle demandée par les services de la FPE)*
 - *Pas de financement pour les agents assurés par leur conjoint*
- Nous devons recueillir l'avis de la CAP compétente à l'égard des agents de la FPT sur cette base avant de délibérer sur ce sujet.

2- Economie d'énergie :

Pour permettre une économie substantielle et participer aux bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie Monsieur le Maire propose :

- *Décalage de l'extinction de l'éclairage public de 0h à ... ? (22h30 ? 23h ?)*
- *Limitation du chauffage dans les bâtiments à 19°C*
- *Interdiction d'ouvrir les ouvrants au-delà des préconisations des autorités sanitaires (5 minutes toutes les heures, préconisation du HCSP)*

Le Conseil municipal décide :

- d'éteindre l'éclairage public à 22h30 en hiver
- de limiter à 19° la température des bâtiments, de baisser à 16° le Week end et mettre hors gel pendant les vacances scolaires.

3- Projet de méthanisation ETA BODIN :

Monsieur le Maire indique que Monsieur Cédric BODIN est venu présenter son projet d'usine de méthanisation. Deux autres éleveurs fourniront des substrats issus de leurs élevages ou de leur activité agricole.

Mme LYS-DEDOUCHE précise que les digestat n'ont pas d'odeur désagréable.

4- Travaux de voirie – commission voirie :

- Problématique :
 - *forte inflation des prix des matières premières*
 - *L'Etat demande aux collectivités de supporter ces hausses de tarifs*
 - *Les devis que l'on signe ne sont donc plus à prix fermes et définitifs et nous avons l'obligation d'accepter les révisions tarifaires sans possibilité d'aides supplémentaires*
- La commune a maintenu son plan d'investissement pour l'année en cours
- Sur l'année, l'ensemble des « indemnités inflation » réclamées par le syndicat de la voirie s'élève à plus de 10 000€

Pour les prévisions de travaux pour 2023 il faudra être vigilant si le contexte actuel perdure.

■ Les travaux vont débiter le jeudi 6 octobre aux Sorignets et dans la Cité des fourmis, dans cet ordre. Durée des travaux d'une quinzaine de jours par secteur environ avec une coupure totale de circulation d'environ 24 heures

■ La commission voirie a retenu pour 2023 :

– *Phasage du village de Chez Fouché : conclusions du levé topographique au plus tard au mois de décembre, puis esquisses et devis afin de déterminer les tranches à opérer*

– *Village de Chez Joyeux*

– *2e Tranche de la cité des fourmis*

– *Carrefour Route de la Dessenderie*

– *Chemin de la Croix, route du fief*

Comme indiqué précédemment la prudence sur les engagements sera de mise.

5- Ornaments textiles liturgiques :

■ La commune a déposé depuis plusieurs années des ornaments textiles précieux à La Rochelle

■ La convention de dépôt arrive à échéance. La DRAC nous propose de la renouveler

Le Conseil Municipal souhaite renouveler la convention.

6- Loyers des logements communaux :

■ Conformément aux baux signés, il sera procédé à la hausse annuelle des loyers des logements de la commune

■ A la demande de l'Etat, cette hausse sera limitée à +3,5% (elle aurait été bien supérieure en appliquant uniquement la formule prenant en compte l'IRL)

■ Concernant le logement à louer, le processus se poursuit :

– *Réception de plus de 30 appels*

– *Pré-sélection puis visite de 7 personnes*

– *Phase de constitution et réception des dossiers (à ce stade au moment du conseil)*

– *Choix du locataire*

■ Mise à la location du logement vacant à 515€

7- Commission bâtiments – travaux des sanitaires de l'école :

La commission s'est réunie afin de sélectionner une liste d'entreprises à qui demander des devis en isolation, électricité et chauffage, aménagement de la cour.

Monsieur LYS et Monsieur BERTHELOT reçoivent les premiers devis.

8- Colis de fin d'année pour les aînés :

Monsieur le Maire propose de faire comme l'année passée avec un colis pour les personnes qui auront 65 ans au plus tard le 31 décembre 2022. (Colis 1 personne ou 2 personnes si couple éligible)

Deux entreprises locales ont répondu à la sollicitation de Monsieur le Maire. L'assemblée décide de retenir celle de Puy Gaudin à Gémozac.

9- Rétroplanning :

■ Commission bâtiments : étude des devis + pré-sélection : après réception des devis ; courant novembre

■ Commission Communication : bulletin municipal et livret d'accueil, mardi 11 octobre à 18h

■ Réunion de SIVOS : date à caler avec Cravans, après la rentrée des vacances de la Toussaint

■ Cérémonie du 11 novembre à 10h30 avec pot de l'amitié et distribution d'invitations dans les BAL.

■ Prochain conseil Municipal : mi-novembre

Chapitre 3 QUESTIONS DIVERSES :

Mme DAVID :

- Demande une meilleure organisation pour la salle des fêtes ; réponse de Monsieur le Maire : oui cela est nécessaire un état des lieux sera effectué pour les associations communales et, en 2023, l'achat de tables et chaises sera prévu afin que ceux-ci restent exclusivement dans l'enceinte de la salle
- Chemin de la Croix, les clos à chevaux se sont bien étendus ; réponse de Monsieur le Maire : après renseignements pris auprès des services, ce n'est pas entâché d'illégalité.
- Présentation du nouvel agent au conseil : la proposition lui sera faite de venir au début du prochain conseil.
- Repas du Conseil ; Monsieur le Maire et ses adjoints en discuteront.

Mme ROBINAUD :

- Quand sera mis un nouveau poteau électrique route de Saint Simon ? réponse de Monsieur le Maire, relance faite à Enedis, en attente d'intervention.

M. FLUTRE :

- La pension équine s'étend, nous ne sommes pas au courant de leurs projets. Réponse de Monsieur Le Maire, après interrogation de la Chambre d'Agriculture, c'est une activité commerciale donc non soumise à la réglementation agricole.
- Serait-il possible de clôturer l'accès au chemin de l'extension du cimetière, réponse ; oui c'est prévu après avoir constaté son utilisation non souhaitée par des jeunes à moto ou des livreurs de matériaux.
- Feu d'artifice ; dans le futur que fera-t-on ? pourquoi ne pas faire une kermesse ? Réponse de Monsieur le Maire : voir plutôt pour un spectacle de jeux de lumières, drones... Le président du MC des GROIES y est favorable.
- Pour les prochaines réunions d'urbanisme, voir pour l'achat de foncier.

M. PESQUERA :

- Feu d'artifice, ne comprend pas pourquoi une décision du préfet doit nous incomber financièrement

Monsieur le Maire répond, qu'il aurait fallu une interdiction de 30 jours consécutive pour ne pas être redevable de frais. La majorité du Conseil s'est positionné pour dépenser sur 2 ans le montant attribué en 2022

Mais pour l'instant toujours aucun avenant au contrat reçu de la part du prestataire.

- Remerciement en son nom et de certains administrés du village des Sorignets pour le travail effectué par les agents municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.